



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

TT

P.V. AEECA 39

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 02 septembre 2019

Ordre du jour :

1. Présentation du Rapport annuel 2018 de l'agence de Coopération LuxDev
2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 24 mai 2019, 21 juin 2019 et 12 juillet 2019
3. Documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 27 juillet au 30 août 2019
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer

M. Charles Goerens, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

M. Gaston Schwartz, Directeur général de LuxDev

Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, M. Nicolas Schmit, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Présentation du Rapport annuel 2018 de l'agence de Coopération LuxDev

Dans son introduction, Monsieur Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile, souhaite la bienvenue à Monsieur Gaston Schwarz, Directeur général de LuxDev, et le remercie pour sa visite à la Chambre des Députés. En effet, Monsieur Angel juge cette visite d'autant plus importante que la ministre de la coopération et de l'aide humanitaire Madame Paulette Lenert, se rendra prochainement en visite officielle au Laos, pays où LuxDev apporte son aide en matière de coopération depuis plusieurs années. En outre, Monsieur Angel félicite LuxDev pour ses 40 ans d'existence.

De son côté, Monsieur Schwartz remercie Monsieur Angel pour l'invitation à la Chambre des Députés. Il tire un bilan positif de LuxDev depuis sa fondation en 1978, s'appuyant sur l'historique des quarante dernières années. Il explique que LuxDev avait été fondé d'abord avec une approche plus économique qui visait à aider les P.M.E luxembourgeoises à conquérir de nouveaux marchés en dehors de l'Europe. Cette approche a évolué avec le temps, avec la volonté du gouvernement luxembourgeois en partenariat avec la Chambre de Commerce, d'attribuer des mandats en matière de coopération à LuxDev. Par ailleurs, Monsieur Schwartz explique que depuis le début des années '90, LuxDev devient formellement l'agence de coopération du gouvernement luxembourgeois, et que depuis 2004, l'Etat luxembourgeois devient le seul et unique actionnaire de celle-ci, en achetant les parts des actionnaires privés, et en attribuant le statut de société anonyme à LuxDev.

En outre, Monsieur Schwartz met en avant les aires géographiques dans lesquelles LuxDev est présent, notamment en Afrique, en Asie, mais aussi en Amérique centrale et en Europe. L'approche de LuxDev a elle aussi évolué au cours des dernières années, avec une efficacité de l'aide améliorée, ce qui se traduit par l'attribution de plus de responsabilités envers ses partenaires locaux, afin que ceux-ci implémentent correctement les projets financés par LuxDev. Monsieur Schwartz spécifie que le rôle de LuxDev n'est donc plus 'exécutif', mais 'coopératif'. En effet, il explique que ce changement d'approche a débuté il y a 15 ans, lorsque l'Etat luxembourgeois a décidé d'accorder les différents mandats à LuxDev. Lorsqu'un mandat lui est attribué, LuxDev doit conduire une analyse sur le pays bénéficiaire, afin de s'assurer que celui-ci possède les compétences nécessaires pour amener à bien le projet.

Afin d'expliquer le changement de modalité d'opération de LuxDev, Monsieur Schwartz prend comme exemple le projet de développement au Niger, qui a débuté en 1997 et qui s'est achevé en 2018. A travers sa mission, LuxDev avait d'abord financé et construit différents établissements scolaires dans le pays, prenant en charge la totalité des projets d'infrastructures. Toutefois, avec la nouvelle approche de 'renforcement des capacités', LuxDev veut tout d'abord venir en aide à ses partenaires locaux afin qu'eux-mêmes puissent implémenter les projets et que le rôle de LuxDev soit plutôt consultatif. Dans le cas du Niger, LuxDev a par la suite développé un fonds sectoriel pour l'éducation, ceci en collaboration avec les fonds de coopération français et suisses, afin que le ministère de l'éducation du Niger exécute les différents projets présentés dans son plan stratégique. En outre, Monsieur Schwartz explique que LuxDev fournit une assistance technique aux différents ministères concernés du Niger, qui a comme tâche de les aider à amener à bien les différents projets. Monsieur Schwartz vante un bilan positif au Niger, suite à la constatation d'un taux de scolarisation considérablement plus élevé dans les régions dans lesquelles l'agence de développement luxembourgeoise a opéré.

Concernant le bilan annuel de LuxDev 2018, Monsieur Schwartz met en avant le projet de coopération au Nicaragua, qui a été affecté par la situation politique instable du pays, et qui a donc contraint LuxDev à changer son approche de coopération dans ce pays. Par ailleurs, Monsieur Schwartz annonce que 2018 a été une année record

pour LuxDev en termes de financements accordés, avec un total de 113 millions d'euros en projets différents. Le fonds du développement local est le secteur dans lequel LuxDev a le plus investi en 2018, à hauteur de 48%. Celui-ci couvre les financements dans différents domaines, comme l'eau, l'agriculture et la décentralisation. Suivent ensuite le fonds pour l'éducation, où LuxDev a investi à hauteur de 32,57%, le fonds pour la santé, à hauteur de 13,84%, et dernièrement, le fonds des énergies renouvelables, avec 0,36%.

Discussion

Les points suivants ont été abordés lors de la discussion qui a suivi.

- La stratégie de LuxDev pour 2020

Monsieur Angel voudrait savoir de quelle façon LuxDev compte se développer pour l'après 2020. A cela, Monsieur Schwartz répond que la stratégie de LuxDev s'étale sur une période de 10 ans, jusqu'en 2030, avec à la clé une stratégie de coopération renforcée, et en répondant aux différentes attentes du Ministère de la Coopération et de l'Action Humanitaire.

La stratégie de développement durable est un autre objectif ambitieux que LuxDev s'est fixé pour les années à venir.

- La sécurité des agents

Monsieur Angel aimerait savoir si les agents de LuxDev qui sont affectés dans des pays instables, ont par le passé couru des risques ou rencontré des problèmes liés à la sécurité. Monsieur Schwartz explique que jusqu'à présent aucun problème majeur lié à la sécurité n'a été signalé par l'un de ses agents en mission, et que différentes mesures préventives ont été adoptées par LuxDev afin de prévenir cela, comme par exemple des investissements au niveau de la sécurisation des infrastructures où les agents de LuxDev séjournent, ou encore, par la sensibilisation de ses agents en ce qui concerne les procédures de sécurité à adopter lorsqu'ils partent en mission.

- La possibilité de recevoir des financements de l'UE

Monsieur Charles Goerens aimerait savoir si LuxDev est au courant des différentes possibilités de financement accordées par l'UE afin d'encourager les investissements dans les pays en voie de développement. A cela, Monsieur Schwartz répond que pour l'instant aucun projet n'est en cours avec le support financier de l'UE, mais que LuxDev se montre intéressé par de telles initiatives européennes, que ce soit au niveau économique ou humanitaire.

En outre, à la deuxième question de Monsieur Goerens, à savoir comment LuxDev gère ses missions dans un contexte défavorable pour les ONG dans l'UE, Monsieur Schwartz répond que LuxDev est en bonne santé économique et qu'il reçoit par voie du gouvernement luxembourgeois, les moyens nécessaires pour mener à bien les différentes missions. Ceci grâce à la volonté politique de venir en aide financièrement aux ONG. Il conclut que les frais de fonctionnement de LuxDev se situent autour de 12 millions d'euros.

- La stratégie de Luxdev en matière d'énergies renouvelables au Cap Vert

Monsieur Paul Galles, aimerait savoir quelle est la nouvelle stratégie de LuxDev en matière d'énergies renouvelables adoptée pour le Cap Vert. Monsieur Schwartz explique que la volonté de LuxDev n'est pas d'investir dans des projets d'infrastructures au niveau des énergies renouvelables, mais plutôt celle de conseiller

le gouvernement du Cap Vert, à travers l'aide d'un expert, à mieux gérer sa politique en matière d'énergies renouvelables. Il ajoute que la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire prévoit dans le futur, d'apporter un soutien financier au Cap Vert, concernant les projets d'infrastructures qui valorisent les énergies renouvelables.

- **Les critères de partenariat de LuxDev**

Madame Lydia Mutsch voudrait savoir quels sont les critères de partenariat que LuxDev prend en considération avant d'accepter un projet de coopération, et plus spécifiquement en prenant l'exemple du Laos, pays où LuxDev est présent depuis de nombreuses années, et qui, selon les estimations de son propre gouvernement, compte devenir en 2030 un pays à revenu moyen. Monsieur Schwartz répond que la volonté d'entamer ou de terminer une mission dans un pays, revient principalement au ministère de la Coopération et l'Action Humanitaire, et donc, d'une volonté politique. Il prend notamment comme exemple le Vietnam, l'un des pays d'Asie que LuxDev assiste depuis des années dans différents projets qui arrivent à leur terme, et que le ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire juge suffisants au vu de la situation économique favorable.

- **Le recrutement**

Monsieur Angel aimerait savoir s'il y a un intérêt de la part des Luxembourgeois, de rejoindre les rangs de LuxDev. Monsieur Schwartz répond qu'il y a bel et bien un intérêt de la part des jeunes luxembourgeois, notamment grâce aux différents programmes de sensibilisation dans le domaine de l'action humanitaire au Luxembourg.

2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 24 mai 2019, 21 juin 2019 et 12 juillet 2019

Les projets de procès-verbaux ont été adoptés.

3. Documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 27 juillet au 30 août 2019

Le tableau a été adopté.

4. Divers

Néant.

Luxembourg, le 17 septembre 2019

La Secrétaire-administrateur,
Tania Tennina

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel